



## Conseil d'administration du 19 juin 2023



### DELIBERATION N° 2023/16

Extrait de la réunion du lundi 19 juin 2023 à 17 heures 30, organisée en présentiel et en visioconférence depuis la Maison de l'architecture et de l'environnement, 29 rue Charlemagne à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, président délégué.

#### Etaient présents et ont pris part au vote :

Marc LARROQUE, Président délégué

#### Pour le collège des Conseillers départementaux : **9 votants**

Dominique ANDRIEU-BONNET (suppléante siégeant avec voix délibérative), Carole BERGERI, Denis BOUAD (suppléant siégeant sans voix délibérative), Vincent BOUGET (en visioconférence), Cathy CHAULET (en visioconférence), Maryse GIANNACCINI, Frédéric GRAS (en visioconférence), Sylvie NICOLLE, Bruno PASCAL (en visioconférence)

#### Collège des Communes et EPCI : **11 votants**

Marie-Michèle ALVARO (en visioconférence), Régis BAYLE (en visioconférence), Geneviève BLANC (en visioconférence), Fabien CRUVEILLER (en visioconférence), Jean-Marc FRANCOIS (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Maryse GIANNACCINI, Nathalie LACOUSSE (en visioconférence), Juan MARTINEZ (en visioconférence), Jean-Michel PERRET (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Gilles TRINQUIER (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence), Alexandre VIGNE (suppléant siégeant avec voix délibérative en visioconférence)

#### Invités non-membres du conseil d'administration :

#### Personnel de l'agence technique départementale :

Monsieur Stéphane CARTOU, Directeur

Mesdames Nadège DOURIEZ et Valérie FUHRIMANN, Monsieur Jean-Christophe BURGAT,

APPROBATION DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

N°2023/16



Séance du lundi 19 juin 2023

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L5511-1  
**Vu** les statuts de l'agence technique départementale du Gard, notamment les articles 15 et 16 relatifs au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil d'administration,  
**Vu** la note de synthèse envoyée par courriel du 12 juin 2023 aux membres du conseil d'administration,  
**Vu** la lettre de Madame la payeuse départementale portant avis conforme,

Le quorum de la moitié des membres étant atteint,

**IL EST DELIBERE :**

#### Article 1 – Approbation du passage à la nomenclature comptable M57

Le référentiel M57 est adopté par l'agence Technique Départementale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Résultat du vote : 20 voix pour

A l'unanimité, adopté

#### Article 2 – Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président délégué du Conseil d'administration de l'Agence Technique départementale du Gard, 29 Rue charlemagne, 30000 NIMES, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 NIMES.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### ANNEXES :

- Lettre du 7 juin 2023 de Madame la Payeuse départementale portant avis conforme

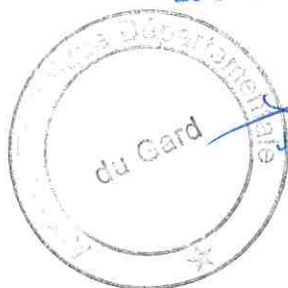
#### POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président délégué du Conseil d'administration

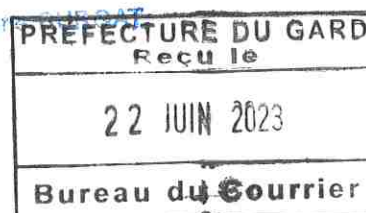
Agence Technique départementale du Gard  
Le Chef du service des affaires administratives

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 22 JUN 2023
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :



Jean-Christophe





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

PAIERIE DÉPARTEMENTALE DU GARD  
25A BOULEVARD TALABOT  
CS 18209  
30 942 NÎMES

**Direction Générale des Finances publiques  
PAIERIE DÉPARTEMENTALE DU GARD**

25 A boulevard Talabot  
BP 18209  
30 942 NÎMES Cedex 9  
TÉLÉPHONE : 04 66 67 42 89

MÉL. : t030090@dgfip.finances.gouv.fr

M LE PRÉSIDENT  
AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DU GARD

MAISON DE L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT  
29 RUE CHARLEMAGNE  
30000 NÎMES

**POUR NOUS JOINDRE :**

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30  
Affaire suivie par : Nicolas SAUZET  
Téléphone : 04 66 67 71 95  
Télécopie : 04 66 67 82 44

Nîmes, le 7 juin 2023

Objet : Avis du comptable public pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 31 mai 2023, vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par l'Agence Technique Départementale du Gard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour son application par votre organisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ceci étant, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité décide la bascule au référentiel M57 ;
- cette décision implique l'adoption d'un règlement budgétaire et financier avant le vote du premier budget sous le référentiel M57 ;
- le changement de méthode de comptabilisation des amortissements pour les biens acquis mais également pour les subventions d'équipement versées.

En application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1899 précité, le présent avis doit être joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Payeuse Départementale

Christine MAZIERE

